ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L’INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º 790

présenté par
M. Taverne, M. Barthès, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Berteloot, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, M. Catteau, M. Chudeau, M. Dragon, M. Frappé, Mme Frigout, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gonzalez, M. Grenon, Mme Hamelet, M. Hébrard, M. Jolly, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Mauvieux, M. Muller, M. Pfeffer, Mme Pollet, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck et M. Taché de la Pagerie

---

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Supprimer l’alinéa 185.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à demander des précisions quant aux dispositions de réformes des concours du ministère de l'intérieur envisagées par le Gouvernement. En effet, l'objectif de "neutraliser les biais de recrutement" apparaît fort peu clair et interroge de fait sur ce qu'il recouvre comme dispositions à mettre en oeuvre.

Quelles que soient les modifications de ces concours que le Gouvernement envisage, il est absolument fondamental que celles-ci ne viennent pas remettre en cause, de quelque façon que ce soit, l'impartialité de ces concours ainsi que l'égalité de tous face aux épreuves.